

LABELLISATION ET RÉFÉRENCEMENT : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Les professionnels en sécurité numérique sont au cœur du fonctionnement du dispositif [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr), notamment à travers sa mission d'assistance aux victimes. Aux professionnels historiquement référencés sur la plateforme s'ajoutent désormais les professionnels labellisés « ExpertCyber », dans une approche à la fois différente et complémentaire. Retrouvez ci-dessous les éléments de comparaison entre ces deux profils.

PROFESSIONNEL LABELLISÉ EXPERTCYBER		PROFESSIONNEL RÉFÉRENCÉ SUR CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
INSTALLATION MAINTENANCE ASSISTANCE 	PÉRIMÈTRE ÉLIGIBILITÉ	 ASSISTANCE
PROFESSIONNELS (TPE, PME, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...) 	PUBLIC	 PARTICULIERS ET/OU PROFESSIONNELS (TPE, PME, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS...)
COMPÉTENCES VÉRIFIÉES SUR LA BASE D'UN AUDIT AFNOR 	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	 AUTO-DÉCLARATIF
2 ANS, RENOUELABLES 	VALIDITÉ DU STATUT	 DURÉE INDÉTERMINÉE*
SÉCURISATION EN AMONT ET INTERVENTION SUR INCIDENT 	MISE EN RELATION	 INTERVENTION SUR INCIDENT
800 EUROS HT 	TARIF POUR LE PROFESSIONNEL	 GRATUIT